

Ci-dessous, voici 5 des principales options pour financer votre projet formation :

Contrat d'apprentissage

La formation en apprentissage est une **formation gratuite et rémunérée**. Elle se déroule sur 2 ans en alternance entre une structure employeur et notre centre de formation.

L'apprenti travaille pour son employeur et perçoit en retour un salaire. Les salaires versés aux apprentis sont exonérés de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC. Les coûts de formation sont intégralement financés par le CFA. L'employeur finance uniquement le salaire de l'apprenti.

Renseignements :
<http://www.ifa.asso.fr/>

Dispositifs emploi-formation

Selon votre âge et votre situation professionnelle, différents contrats sont envisageables. Un contrat avec un employeur, implique pour ce dernier, la prise en charge des frais de formation et la rémunération du salarié. Selon les cas, une part des frais engagés par l'employeur sera prise en charge par l'Etat. Ces contrats permettent de concilier travail en entreprise et formation théorique à l'IFMS H3S.

Exemples de contrat:
Parcours Emploi Compétences
Contrat de professionnalisation

Renseignements:
Les employeurs potentiels et
<http://www.ain-profession-sport.fr/>

Compte Personnel de formation

« Salarié du privé ou demandeur d'emploi, le compte personnel de formation a été créé pour vous permettre de bénéficier d'heures de formation ». Suivre le lien suivant pour ouvrir votre compte personnel de formation et vérifier l'éligibilité de la formation choisie au titre du compte personnel de formation.

Renseignements:
<http://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Dispositif d'aide de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Si vous êtes inscrit au Pôle Emploi ou à la Mission Locale, informer votre conseiller prescripteur de votre projet de formation. Ce dernier pourra, selon les cas, solliciter les dispositifs d'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Fond Social Européen pour une demande de financement:

AIF (Aide Individuelle à la Formation)

Renseignements:
Pôle Emploi
<https://www.pole-emploi.fr/>
et Mission Locale

Autofinancement

Si vous financez personnellement les frais de formation, différents modes de règlement pourront être envisagés avec l'IFMS H3S (paiement mensualisé, par trimestre, prêt étudiant...)

Renseignements:
Contacter l'IFMS H3S pour obtenir un devis personnalisé.